N° 1354. — 4e Année. CINQ CENTIMES Mardi 5 Juillet 1892

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue de Tide-Abreuvoir, 26 et TOURCOING, rue Turle, 49

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
SEINE et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES : 15 c. la ligne
RÉCLAMES : 30 c. la ligne
FAITS DIVERS : 1 f. la ligne
LOCAUX : 1 f. la ligne
Les annonces sont reçues à ROUBAIX, rue de Tide-Abreuvoir, 26 et à TOURCOING, place de la Science, 15, chez l'agence Havas, place de la Science, 15.

TÉLÉPHONE

Le Conseil supérieur du travail
ET LA QUESTION DES AMENDES

Une discussion intéressante s'est engagée au conseil supérieur du Travail sur les règlements d'atelier, et, en particulier, sur la question des amendes.

Le règlement de l'atelier, de l'usine, de la fabrique, préoccupe à bon droit les patrons et les ouvriers. Il y a dans cette question toutes sortes d'autres questions politiques, morales, sociales. L'assemblée qui siège au ministère du commerce ne les a pas discutées toutes, il s'en faut, mais elle a posé en principe que les règlements d'ateliers seraient soumis à la juridiction des conseils de prud'hommes.

Ce principe, très bien justifié par le rapport de M. Keufer, sera certainement d'un grand secours pour la paix de l'atelier. Nous l'acceptons comme un progrès notable dans la constitution de la République du travail. La question des *amendes* se posait alors d'elle-même et on était amené à se demander : faut-il garder le système des amendes d'ateliers ?

Si on le garde, le taux de ces amendes et leur emploi ne doivent-ils pas être réglementés ? Il y a là la Chambre des projets de lois qui portent que les amendes ne doivent pas être considérées comme la propriété des patrons, mais comme la propriété collective des ouvriers, en sorte qu'elles seraient versées dans la caisse de retraite ou de secours des travailleurs. Plusieurs législations étrangères l'ont ainsi ordonné.

M. Keufer, avec la majorité de la commission, demandait que les amendes fussent abolies et remplacées par des avertissements, par la mise à pied et même par l'expulsion définitive de l'ouvrier délinquant. Mais d'amendes, point ! C'est là l'ennemi, le spectre, le cauchemar qu'il faut détruire !

M. Seydoux, manufacturier et conseiller général du Nord, qui a organisé chez lui des institutions ouvrières très recommandables, proposait de fixer aux amendes un taux maximum, aussi bas que possible, et de verser ces amendes dans la caisse des ouvriers.

Je considérerais cette réforme, à elle seule, comme un progrès immense : elle changerait en effet toute la physionomie du droit et des mœurs dans le monde du travail.

Alors on n'entendrait plus jamais un industriel mal inspiré prononcer ces paroles : « Je veux bien augmenter les salaires : Je me rattraperai sur les amendes.

Les amendes constitueraient une sorte de fonds social pour les ouvriers eux-mêmes : Je dis que ce serait là une amélioration et qui porte d'importantes et fécondes conséquences.

Mais j'ai demandé au conseil supérieur du travail d'écarter la solution de M. Seydoux sur les amendes et d'écarter aussi la solution de M. Keufer sur les mises à pied et suspension.

Pourquoi ?

Parce que, de quelque manière que l'on s'y prit, c'était consacrer le principe des amendes ou des autres punitions quelconques et les mettre dans la loi, alors qu'elles n'y sont pas !

Quand la Chambre discutera les projets dont elle est saisie, elle fera bien d'y prêter la plus grande attention. Nous appartient-il de régler par des lois les punitions d'ateliers ?

Si nous admettons en principe que les réglements seront le libre produit de l'accord volontaire des patrons et des ouvriers avec les prud'hommes pour juges et arbitres, nous appartient-il d'aller plus loin ?

Le conseil supérieur ne l'a pas pensé et il a fait preuve ainsi de tact et de sagesse.

M. Mesureur a clos le débat par ces paroles : « les amendes sont un système ancien, destiné à disparaître. Le conseil supérieur ne refuse pas de se prononcer sur la question qui lui est soumise mais, en adoptant la proposition de M. Hector Depasse, il se prononce très nettement contre l'introduction dans un texte de la loi du principe des amendes. Il entend laisser aux ouvriers le droit de poursuivre la suppression des amendes dans leurs contrats de travail avec leurs patrons. La garantie contre les abus se trouve dans les décisions des conseils de prud'hommes. »

C'est dans ces conditions que le Conseil supérieur du Travail a voté à l'unanimité la proposition que je lui avais remise.

Tout le monde a été d'accord pour reconnaître que les amendes ne devaient figurer, ni sous une forme ni sous une autre, dans un texte législatif.

Mais si, dans la pratique, les amendes doivent encore figurer pendant un certain temps, malgré le légitime discrédit où elles sont tombées, alors elles doivent être versées dans la caisse des ouvriers eux-mêmes, comme l'a dit M. Seydan.

J'ajouterai que toutes les caisses de retraite et de secours des ouvriers doivent être administrées par les ouvriers et par les patrons réunis.

Hector DEPASSE.

La clôture de la session

Il paraît désormais certain que la session sera close le 15 juillet au plus tard.

Un certain nombre de députés voudraient que la clôture fut prononcée le samedi 9 juillet ; mais cette date est trop rapprochée, étant donné ce qu'il reste d'affaires à liquider avant la séparation.

Par contre le délai sera suffisant jusqu'au 13 juillet.

NOS DÉPÊCHES
Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Meeting d'amnistie

Paris, 3 juillet. — Le comité central d'amnistie a tenu au Cirque d'Hiver un grand meeting. Le citoyen Cluseret, a été élu président ; Rochefort et Culine, présidents d'honneur.

Le citoyen Arnold, ancien membre de la Commune, a exposé les nombreuses adhésions reçues notamment de Marseille.

Les députés Granger et Couturier ont rappelé dans quelles circonstances Rochefort et Culine ont été condamnés.

Divers orateurs sont venus ensuite parler pour l'amnistie, notamment Ferroul, Jourde, Paulin Méry, Gabriel. Tous ont attaqué la magistrature actuelle et la Haute Cour.

La réunion a adopté un ordre du jour demandant l'amnistie pour tous les condamnés politiques.

LE CONGRÈS D'HYGIÈNE OUVRIÈRE

Paris, 3 juillet.—Aujourd'hui à deux heures s'est ouvert en l'hôtel des Chambres syndicales le VIe congrès national d'hygiène ouvrière sous la présidence de M. Prudent Dervilliers, conseiller municipal.

Dans l'assistance se trouvaient MM. Lavy, député, Heppenheimer, Caumeau, Brousse, Rétiée conseillers municipaux.

Casse et Willay, les délégués de Lille.

Après la lecture du rapport du comité exécutif, fait par M. Lavy, secrétaire du Congrès, il a été procédé à la nomination d'une commission de sept membres chargée de vérifier les mandats des délégués.

LA MINE AUX MINEURS
Un écroulement

Saint-Etienne, 3 juillet.—Dix-sept ouvriers ayant été renvoyés, un nouveau conflit vient de se produire à la mine aux mineurs de Monthieux par le conseil d'administration, les ouvriers renvoyés ont refusé de reconnaître la décision prise à leur égard.

Ils ont envoyé une délégat on à la préfecture et ont fait savoir aux administrateurs qu'ils se présenteraient demain matin pour entrer, même en employant la force, dans les chantiers dont on leur refuse l'accès.

Des mesures d'ordre ont été prises.

UN CONGRÈS SOCIALISTE

Saint-Ouen, 3 juillet. — Les conseillers municipaux de Saint-Ouen organisent pour les 11, 12 et 13 septembre, dans cette commune, un grand congrès de toutes les communes socialistes de France pour choisir, d'un commun accord, les voies et moyens à employer pour faire aboutir les revendications ouvrières formulées et déjà formulées par les divers congrès socialistes de France.

Une circulaire dans ce sens sera adressée incessamment à tous les villes et communes qui ont des représentants.

EXÉCUTION CAPITALE

Paris, 3 juillet. — Dans la plus grand secret les bois de justice ont quitté ce soir le hangar de la rue Folie-Régnault, où ils sont remisés et ont pris la direction de Valence où aura lieu après-demain matin l'exécution d'Hadel, le novice, qui assassina le Père Ildefonse au couvent d'Aiguebelle. Il est probable qu'ils ne rentreront pas à Paris avant l'exécution de Ravachol. En effet, de Valence les bois de justice seront peut être dirigés sur Montpellier où doit avoir lieu la double exécution de Martinez et de Dexemple. De là, les bois pourraient être dirigés sur Montbrison. Rappelons à ce propos qu'à Rennes et à Avignon doivent avoir lieu des exécutions : à Rennes, celle de Communal, assassin du Perrire ; à Avignon, celle du parricide d'Etroungt.

Le choléra dans les environs de Paris

Paris, 3 juillet. — L'épidémie cholériforme continue dans la banlieue.

Deux cas foudroyants se sont produits à Suresnes, deux à la Garenne ; quatre décès dans la même journée à Courbevoie.

Divers cas assez graves sont également signalés à Saint-Denis, Asnières, Clichy, Rueil.

En byciclette de Paris à Ostende

Ostende, 3 juillet. — Aujourd'hui a eu lieu une course en byciclette de Paris à Ostende (handicap) longueur 348 kilomètres. Elle avait réuni 32 partants sur 36 inscriptions.

M. Trentelivres est arrivé le premier à Ostende à 11 h. 44, M. Berthier, second, arrivé 1 h. 18. M. Trentelivres, premier, a fait la course en 20 heures. Il paraît extenué. A son arrivée, le docteur, M. Gérard, le conduit à l'établ-sement hydrothérapique situé à côté du Kursaal, point terminus. On le désinfecte, on le frictionne, on lui donne un bain chaud, après quoi on le conduit à l'hôtel Britania, où le propriétaire, M. Barrat, avait gracieusement offert un appartement au premier arrivé.

M. Berthier, second, a fait le trajet en 17 h. 18. Il est beaucoup moins fatigué et paraît très dispos. Il est conduit également à l'établ-sement hydrothérapique.

M. Grux, arrive troisième, à 2 h. 20.

M. Euneg, quatrième, est arrivé à Ostende à 2 h. 30; M. Mangot, parti de Paris à 4 h. 15, est arrivé cinquième à 3 h. 08; MM. Villaume et Duncom, dead Head, à 3 h. 16; M. Victory est arrivé huitième à 3 h. 32.

Aventure d'un Prussien à Belfort

Belfort, 3 juillet. — Hier, un Prussien, du nom de Huth, autrefois agent de police à Mulhouse et actuellement mouchard au service de la police secrète allemande, se trouvait à Belfort chargé probablement d'une mission spéciale.

Le soir, à la gare, il fut reconnu par un nommé Dubas qui avait en autrefois maille à partir avec lui à Mulhouse et qui s'empressa de lui administrer une solide rincée.

L'agent prussien eut deux dents cassées, et, peu satisfait de ce traitement tout particulier, il reprit le train pour Mulhouse, lorsque on ne le reprincerait plus de si tôt sur le sol français.

Nouvelles Étrangères

LES TROUBLES DE MADRID

Madrid, 3 juillet. — Une nouvelle rencontre s'est produite hier soir vers 9 heures entre les gardes civils et les émeutiers.

Une femme et un enfant ont été tués, trois gardes civils ont été blessés.

Les émeutiers ont brisé à coups de hache des voitures transportant dans les boucheries les viandes de l'abattoir, et se sont emparés des viandes.

Un conseil des ministres a été tenu sous la présidence de la reine ; il a été décidé de réprimer vigoureusement l'émeute qui vient d'éclater.

Ovations à la reine

La cour est arrivée.

La régente occupait, avec ses enfants, un landau découvert ; le roi était assis sur ses genoux.

La foule leur a fait une ovation devant le palais de la Chambre et la Puerta del Sol.

Les faubourgs sont calmes.

Madrid, 3 juillet. — La nuit a été relativement tranquille. Les émeutiers avaient détruit tous les réverbères.

Parmi les blessés, il y a un capitaine, deux lieutenants, onze gendarmes, un inspecteur, seize agents, la plupart atteints par des coups de pierres et de couteau.

Le préfet est si souffrant qu'il a dû confier ses pouvoirs à son secrétaire général.

Toute la nuit la garnison a été consignée. Trois membres du comité de l'union républicaine, et le président des républicains progressistes ont été arrêtés.

Madrid, 3 juillet. — Nous venons de parcourir les principaux marchés de la ville. Toutes les boutiques à denrées sont fermées. On ne trouve à s'approvisionner qu'auprès des quelques marchands ambulants qui circulent comme d'habitude à la première heure.

Il est à craindre que la viande ne vienne à faire défaut ; aussi l'autorité s'occupe-t-elle des mesures à prendre pour en faire une distribution dans les différents quartiers.

Par suite des mesures qui ont été prises, la tranquillité est rétablie.

Suicide d'un courtier en diamants
A PARIS

Une très vive émotion se manifeste en ce moment dans le monde des négociants en diamants et pierres fines, émotion bien naturelle, causée par le suicide d'un courtier bien connu qui laisse un passif d'environ trois millions.

Ce courtier, nommé Maurice Lœvy, était âgé de 47 ans. Il habitait 35 bis, rue Denfert-Rocherean.

Mardi dernier, Lœvy quitta son domicile à l'heure habituelle; on le vit ensuite dans différentes maisons où il avait l'habitude de traiter ses affaires, gai, souriant, empressé, comme on le voyait chaque jour depu s tant d'années.

Le lendemain 29 ju'n, un joaillier avec lequel il traitait d'importantes opérations et qu'il doit un peu son ami, recevait la lettre suivante :

« Mon cher X...,

« Au moment où vous recevrez cette lettre, je me serai tué.

« Après ma mort, on cherchera, on fera des enquêtes, mais on ne saura r en d'exact.

« Ma vie n'a été que mensonges et on ne découvrira rien.

« Adieu.

« M. LEWY.

« Hôtel Terminus »

On comprend l'émotion qui s'empara du joaillier en recevant cette missive. Il courut immédiatement à l'Hôtel Terminus et demanda au bureau M. Lœwy.

On n'avait aucun locataire de ce nom.

Le joaillier insista, donna un signalement très exact de M. Lœvy, et c'est alors que l'on retrouvait qu'un voyageur arrivé la veille répondant à ce signalement s'était fait inscrire sous le nom de Laurent et habitait l'appartement n° 32.

On monta au 32 et on trouva le locataire qui était bien M. Lœwy étendu sur le lit, le front troué d'une balle.

Le mort remontait à quelques heures.

Maurice Lœvy l'avait bien dit dans sa lettre derniere qu'on chercherait, qu'on ferait des enquêtes et qu'on ne saurait rien.

En effet, jusqu'à ce jour, on a pu seulement découvrir une chose, c'est qu'il a commis trois millions d'escroqueries.

Le joaillier à qui il a annoncé son suicide perd 500,000 fr., un autre, M. S..., 1,200,000 d'autres et parmi eux un joaillier de Berlin et deux éditeurs de travaux spéciaux fort connus à Paris, sont volés de sommes considérables.

Tout ce qui paraît établi jusqu'à présent, c'est il n'y a qu'une enquête officieuse ouverte par le syndic de la faillite, le parquet, on le sait, n'ayant pas à intervenir contre un décédé, c'est que Maurice Lœwy achetait des diamants à crédit et les revendait à vil prix à tel point qu'il a amené une baisse importante sur le marché des pierres fines.

Cela lui était d'autant plus facile qu'il y a plus de douze ans que Lœwy était dans le commerce des pierreries et avait un crédit considérable.

TIRAGE D'OBLIGATIONS

État Indépendant du Congo

Emprunt de 150 millions de francs (1888)

5e année — 3e tirage — 30 juin 1892

13 séries, soit 300 obligations remboursables au 15 avril 1893.

Série 37591, n° 15, remboursable par 250,000 fr.

Série 14060, n° 2, remboursable par 2,500 fr.

Série 2820, n° 25 ; s. 30074, n° 24 ; s. 49901, n° 23, remboursable par 500 fr.

INAUGURATION DU Monument Fontaine A ANZIN

La ville d'Anzin a élevé hier un monument à l'un de ses enfants, un enfant du peuple qui consacra toute son existence à la recherche d'un moyen capable de préserver la vie de ses compagnons de travail et qui, par l'invention du parachute qui porte son nom, mérite le titre de bienfaiteur de l'humanité.

M. Vielle, ministre des travaux publics, sérieusement indisposé, n'ayant pu se rendre à l'invitation qu'il avait spontanément acceptée avait délégué, pour le remplacer, M. Lorient, inspecteur général des mines.

Sur le quai de la gare de Valenciennes se trouvaient, pour souhaiter la bienvenue au représentant du gouvernement, MM. Mascsard, maire, Gogueaux et Lamotte, adjoints d'Anzin, M. le sous-préfet de Valenciennes, MM. Maxime Lecomte et Gérard, sénateurs, Jules Sirot, député de la circonscription, M. Bayet, recteur de l'Académie de Lille, les fonctionnaires de l'ordre judiciaire, M. Moyaux, membre de l'Institut, architecte du monument et C. Theunissen, statuaire, auteur du buste et de toute la partie sculpturale, des conseillers municipaux de Valenciennes, des délégations, grand nombre de directeurs et d'administrateurs des mines du Nord et du Pas-de-Calais.

Aussitôt les présentations faites, les autorités montent dans les landau qui les attendaient dans la cour de la gare, pendant qu'un certain nombre d'invités prennent place dans le tramway spécial qui attendait en face du jardin.

Le cortège se dirige aussitôt sur Anzin, dont la route est bordée de mâts surmontés d'oriflammes tricolores.

A la Croix, une foule énorme attend. Un arc de triomphe a été dressé. Il est surmonté de l'inscription : Honneur à Pierre-Joseph Fontaine! Les deux côtés sont formés par des cages à trois étages, pavées et montées par la Compagnie d'Anzin, jeunes du parachute Fontaine, et renfermant des berlines et des mineurs en costume de travail.

Au moment où le cortège d'acier arrive, les vapeurs-pompiers forment la haie et présentent les armes, en même temps que la société de gymnastique. La musique joue la *Marseillaise*, puis le cortège reprend sa marche jusqu'à l'ancienne Mairie.

Nous remarquons au passage M. Vel-Durand, préfet du Nord, M. Maisisard, maire d'Anzin, MM. A. Girard et Maxime Lecomte, sénateurs, M. J. Sirot, député républicain de la circonscription, tous trois revêtus de leur insignes, MM. les Adjoints d'Anzin, M. Mossé, sous-préfet de Valenciennes, MM. Seydoux, Weil, Delcambre, Deffines, conseillers généraux ; MM. Wagret, Debarville, Leper, Patoir conseillers d'arrondissement.

M. Savet, recteur, et M. Pontha, proviseur; MM. Daberai, président du tribunal, Dehs, procureur, Cabés et Delaie, juges; MM. Grosson, ingénieur en chef, Wellier et Aubert, ingénieurs; MM. Schneider, président du conseil d'administration et Dombre, directeur des mines de Douchy; M. Dumont, directeur des mines de Bully-Grenay; M. Guary, agent général des mines d'Anzin; M. Bollaert, directeur des mines de Lens; M. Chalmeau, directeur de la Société de Dourais et Anzin; M. Bérard, directeur de la Société du Nord et de l'Est, MM. J.-B. et Paul Foucart; M. Léon Renard, qui représente M. Agniel, des mines de Vicoigne-Nœux, etc. etc.

L'inauguration du monument, élevé sur la place de l'ancienne mairie a eu lieu devant une affluence considérable.

Sur un signe de M. Lajoie, architecte de la ville d'Anzin, le voile qui recouvre le monument est enlevé, les salves d'artillerie retentissent; la *Marseillaise* éclate de nouveau. M. Maisisard conduit les autorités sur le devant du monument; M. le Préfet, MM. Girard, Sirot, Lecomte, félicitent chaleureusement les auteurs, M. Moyaux, architecte, et M. C. Theunissen, sculpteur.

Après les discours de M. Maisisard, de M. Vel-Durand, préfet du Nord, de M. Moyaux, de M. Lorent, de l'exécution de la cantate en l'honneur de Fontaine, le cortège se rend dans la salle des fêtes de la mairie où a lieu un magnifique banquet dont voici le menu :

Potage Saint-Germain
Cale-etes Richelieu
Truite saumonée Francillon
Filet Sauté Parmentier
Timbale Bostonx
Aspic de foie gras
Dindon rôti
Volailles du Mans truffées
Jambon de Nancy
Escrevisses de la Meuse
Glaces Pistache et Vanille
Ananas au Kirsch
Bourgogne — Champagne
Fruits, desserts — Café, liqueurs

Au dessert a eu lieu la série des toast dont le premier est porté par M. Maisisard, maire d'Anzin.

M. A. Girard, sénateur, prend ensuite la parole et prononce le discours suivant, fréquemment interrompu par les applaudissements de l'assistance :

Messieurs,

M. le Maire vient de terminer par ces mots : « Vive Anzin ! Vive la République ! » Je vous les reprends : et, tout d'abord je lève mon verre, en l'honneur de la ville d'Anzin, qui nous fait une si fraternelle réception.

Je puis à sa vaillante population de travailleurs qui, de tout temps, dans ce département, fut à l'avant-garde de nos luttes pour le progrès et pour la liberté.

Ces efforts ont vaincu ; ces luttes ont maintenant leur récompense. La République, en effet, ce n'est plus seulement dans les citadelles de la démocratie, comme ici, à Anzin, qu'on la fête et qu'on l'acclame ; ailleurs, jusque dans les régions les moins éclairées, ses plus cruels ennemis renoncent à l'ébranler.

Un avait dit, un jour, de la première République, — et qu'elle était comme le soleil. Aveugle qui ne la voyait pas !

Notre République de 1892 est plus favorisée que sa glorieuse aïeule : — elle, à présent, les aveugles la voient.

Oui, les plus incurables de ceux qui la blasphémaient le confessent. Ils reconnaissent, ils acceptent « *la guesse* ». Ne les effarouchez pas : Vous aliez les voir adorer ce qu'ils n'ont pas brûlé..... ; avez qu'ils ne l'ont pas pu.

Le temps vérifiera la solidité de ces conversions. En attendant, sacrons de nous, j'imagine, n'aura la naïveté d'oublier que la vigilance est la sauvegarde de la sûreté. Et, beaucoup, en se préservant de

---

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 94

LA FILLE SANS NOM

DEUXIÈME PARTIE

PAUVRE JEANNE

Jeanne s'affaisse sur une chaise et demeura un instant foudroyée, anéantie.

Eh bien ! Pierre Brécheux devait avoir une chance sur laquelle il ne comptait pas.

Sans elle, son plan si diabolique ment qu'il fut conçu, est échoué misérablement.

Le mépris ravivait la colère et l'amour, la jalousie aussi, s'il en survivait un atome dans cette âme aussi fière qu'elle était bonne et généreuse.

Juan Rodriguez, faux et menteur, comme il était assassin et voleur, eût été à tout jamais effacé, sinon du souvenir, du moins du cœur de cette vaillante fille.

En songeant à lui, une horreur lui étreignait la poitrine, une amertume lui emplissait la bouche et empoisonnait ses lèvres comme fait une médecine âcre et nauséabonde.

C'en était trop.

Elle avait été la maîtresse de ce Jean-Maurice, elle s'était donnée à lui de préférence par amour, par gratitude, parce qu'elle avait besoin d'une affection qu'elle aurait rendue au centuple, prête à tout pour l'homme auquel elle se livrait sans réserve, pour toujours.

Puis elle avait appris l'indignité de cet amant !

Si bas qu'il fut tombé, elle s'était dit qu'elle le relèverait en se consacrant à cette tâche de salut et de miséricorde !

Elle lui avait arraché des promesses sussitôt reconnues mensongères.

Il la trompait indignement, odieusement. Il mentait !

Il se jouait d'elle !

Et pourtant elle ne se serait pas vengée !

Elle aurait fui, cherché non pas le bonheur — il était désormais impossible pour elle — mais les moyens de vivre ailleurs avec sa petite Marie, puisque la mère allait les quitter, elle aussi !

Elle aurait repris avec courage sa tâche si rude et si lourde, en s'efforçant d'oublier l'horrible cauchemar qui ne durait que depuis quelques semaines.

Mais un nom flamboyait devant ses yeux brulés par la fièvre, un nom écrit en toutes lettres, dans l'extrait du journal qu'elle ne se lassait pas de regarder.

Ce nom c'était celui de Michel Saint-Clair, son bienfaiteur du Moulin-Rouge.

Si violentes qu'aussent été ses émotions ou ses tortures depuis qu'elle avait entendu ce nom, elle ne l'avait jamais oublié.

Michel Saint-Clair, rue Cambon !

Elle l'entendait toujours lui répétant :

— Vous n'oublierez pas... Je vous attendrai... avant du bonheur !

Or, le nom du grand-père de cette jeune fille pure qu'on allait prendre dans une trame odieuse, c'était celui de l'homme qui lui avait fait l'aumône, qui lui avait donné du pain, alors qu'elle en manquait, qui l'aurait sauvée si elle avait tenu sa promesse.

Elle le voyait encore. Ses yeux étaient pleins de bonté, pleins de pitié aussi pour le malheur qui la poussait à l'extrémité de se vendre pour sauver la vie des autres !

Et c'était sa petite-fille qui épousait Juan Rodriguez !

Il n'y avait pas à en douter.

N'était-ce pas une belle occasion de lui prouver sa reconnaissance ?

Mais d'abord il fallait s'assurer que l'accusation n'était pas une infâme calomnie.

La tête perdue, elle s'habilla à la hâte, dit à Marceline ; « Veillez sur ma mère ! embrassez avec une tendresse filéale et passionnée la pauvre femme dont inerte et en agonie, mais dans une agonie calme et sans secousses, serra la petite Marie sur sa poitrine en lui glissant à l'oreille ces mots : « Attends-moi ! et courut au chemin de fer en prenant la porte dérobée par laquelle son amant arrivait jadis auprès d'elle.

Elle voulait éviter les questions du jardinier.

En descendant de wagon, elle se jeta dans un fiacre et se fit conduire droit à la rue Cambon.

La concierge était sous la porte cochère, en grande tenue.

Ses plantes vertes du bal de la nuit s'échelonnaient sur les degrés de l'escalier et des draperies s'étendaient sur les murs comme aux jours de Fête-Dieu dans les rues des villes italiennes.

La jeune fille demanda brusquement :

— M. Saint-Clair !

L'imposant concierge avait de la mémoire. Il reconnut l'air égaré de la visiteuse et la reconnut du premier coup d'œil.

— Ah ! c'est vous, fit-il ; on ne vous a pas revue.

— Répondez-moi, je vous prie.

— Vous voulez lui parler ?

— Sans doute... Pour affaire...

— Alors il faut attendre... Le moment n'est pas favorable...

— Pourquoi ?

Elle le savait, mais elle parlait, poussée par un besoin de s'étourdir, de se monter la tête.

— Parce qu'il est occupé...

— Il mène sa petite-fille ?

— Ah ! vous le savez ? dit le concierge étonné.

— Oui, je le sais.

— Donc vous êtes fixée !

— Qui pourrait le nier ?

— Un étranger !

— Son nom ?

— Vous êtes curieuse, la belle.

— M. Juan Rodriguez ! dit-elle.

— Si vous le savez encore, pourquoi le demandez-vous ?

Le portier consulta sa montre.

— A l'heure qu'il est, déclara-t-il, c'est fait, le notaire et le maire y ont passé... Il ne reste plus que le curé.

Elle se tordait les mains.

— Que faire ? murmura-t-elle.

— Si vous voulez empêcher la cérémonie, vous vous y prenez trop tard.

— Et après ? demanda-t-elle en fixant le colosse d'un œil hagard.

— Après ? Des compliments... un lunch... Toutes, cocher ; les malles sont faites...

— Ils partent.

— Comme vous le dites.

Elle demeura dix seconde incertaine, les bras étendus, immobile, comme si elle eût écouté des voix, et tout à coup elle dit :

— Merci. Je verrai...

Elle s'élança dans la rue et aussitôt elle revint :

— La mairie ? demanda-t-elle. Où est-ce ?

— Vous voulez voir la noce... ?

— Dites, je vous en prie.

Le concierge eut une idée. Cette fille lui paraissait hagarde, affolée, jalouse sans doute et disposée à faire ce qu'on appelle un mauvais coup.

— Rue du Louvre, dit-il. Vous verrez pire.

Il l'expédiait à l'opposé de la rue d'Anjou en pensant :

— J'aurai le temps de prévenir le patron. Elle partit aussitôt.

— C'est dommage, murmura le fonctionnaire du cordon, une belle fille, mais un tête démenagé ! Une maîtresse congédiée... c'est sûr !

Jeanne s'était repris son fiacre et courait à la place du Louvre.

Elle entra dans la mairie mais, s'il y avait des mariages, ils ne ressemblaient pas à celui qu'elle cherchait.

Quand elle demanda les Colombey à un employé, il la regarda comme un événement.

— De la rue Cambon, reprit-elle.

— Pas ici... rue d'Anjou.

On s'était moqué d'elle. Elle comprit la vérité, dans un éclair de réflexion.

Elle avait effrayé le concierge.

Comme il avait raison ! Elle s'épouvantait elle-même.

Elle avait perdu du temps, mais elle éprouvait le besoin de respirer, de se recueillir.

Elle coya son cocher et se dirigea à pied vers la Madeleine.

Lorsqu'elle y arriva, elle se vit entourée d'équipages. Il en venait encore du côté de la rue d'Ajou.

Elle osait à peine s'en approcher.

Au coin de la rue Boissy-d'Anglas, elle vit sur la porte d'une maison, sous une lanterne, ces trois mots : commissaire de police.

C'était à deux pas de la Madeleine. Elle retint l'adresse.

Elle tournait au boulevard Malesherbes lorsque son dernier salut... deux qui restent au fond d'une âme obstinée qui ne veut pas croire à son malheur, malgré l'évidence, s'envolèrent en fumée.

Elle aperçut dans une voiture qui passait Michel Saint-Clair qui s'était attardé et se rendait à la Madeleine au grand trot.

L'église était en fête comme l'hôtel Colombey.

Le cortège était entré depuis quelque temps dans la nef ; de la colonnade, on entendait la sonnerie éclatante des orgues jouant une marche nuptiale.

Jeanne resta écrasée, y voyant à peine, son cœur battant à rompre les parois de sa poitrine, un gorge soulevant les plis de son corsage, les chaises bâillantes, mortes sur les jupes noires.

Un deuil immense l'envahissait.

Pouvait-elle laisser ce sacrilège, ce crime monstrueux s'accomplir, l'accomplir, l'union de cette fille honnête et pure avec ce grand coupable !

Mais comment l'empêcher !

C'est alors qu'elle entra dans l'église avec peine, en fendant la foule pressée aux portes de bronze.

Elle voulait revoir une dernière fois le visage du traître, du menteur, du fourbe, faire entrer de force la conviction dans son âme rebelle, comme un coin dans le bois qu'il déchire.

On a vu ce qui était arrivé.

Les amateurs de musique sacrée qui l'avaient accueillie sur leur chaise unique se dirent :

— Superbe fille ! Elle était la maîtresse du marié ! Un veinard !

Ils n'eurent pas le temps de l'examiner autant qu'ils auraient voulu.

Elle écartait de nouveau la foule mais en vain cette fois.

Elle, elle s'orienta.

Le bureau du commissaire était à côté du boulevard Malesherbes.

Elle demanda à l'un des suisses qui prenait l'air sous le portique grandiose :

— Est-ce que ce sera long ?

— Le mariage ?

— Oui.

— Une bonne demi-heure... la signature.. la sortie.

— Bon... merci.

Deux minutes plus tard elle arrivait à la porte où elle avait lu ces mots inquiétants pour ceux qui ont peur de la conscience notre.

« Commissaire de police. »

Elle entra.

Deux scribes barbouillaient du papier dans une petite antichambre, enfumée, garnie de banquettes qui attendaient des plaignants.

— Le commissaire ? demanda-t-elle d'une voix ferme.

— Vous voulez lui parler ?

— Oui.

— A lui-même.

— Si c'est possible.

— Pour affaire.

— Pour une affaire grave et qui presse...

— Les deux scribes s'entre-regardèrent.

— Grave et pressante, diable ! dit le porte-parole.

— Elles sont toutes pareilles, dit l'autre.

Mais on ne fait guère attendre d'aussi belles filles.

— Vous arriver bien, ajouta-t-il. Le commissaire est là. Entrez.

Il lui montrait une porte aussi enfumée que le reste de la salle.

Elle la poussa et se trouva dans une seconde pièce.

Celle-là pouvait passer pour luxueuse à côté de la première.

(A suivre) CHARLES MERAND